



EN LIGNE

Protection des travailleuses: aspects juridiques

Que dit la loi pour les employées enceintes
et allaitantes?

Objectifs

Vous acquerez des connaissances de base sur la situation des femmes enceintes et allaitantes et des personnes exerçant des responsabilités familiales en matière de droit du travail, et pourrez utiliser ces connaissances dans votre travail avec les familles. Si vous êtes vous-même employeur·se, vous bénéficierez d'informations et de conseils qui vous serviront dans la gestion de votre entreprise. Vous pourrez découvrir des exemples pratiques et identifier les écueils à éviter.

Contenu

Cas de figure fréquents dans le droit du travail en cas de grossesse et d'allaitement (postulation, licenciement, réduction du pourcentage d'engagement, congé, remplacement) • Au chômage, rémunérée à l'heure, accidentée ou en Suisse depuis peu: qui reçoit quelles prestations de l'allocation de maternité et quand? • Travail de nuit, travail en équipe, bruit et charges lourdes: travaux acceptables pendant la grossesse et la période d'allaitement • Congés maladie ou interdiction d'occuper un emploi en raison de travaux dangereux et/ou pénibles pendant la grossesse et leurs conséquences • Allaitement/tirage du lait maternel sur le lieu de travail

Méthodologie/Didactique

Conférence, enseignement frontal, discussion, entretien formateur, étude de cas, études personnelles

Participant·e·s

Sages-femmes, consultant·e en lactation,
infirmier·ère·s en puériculture

Intervenant·e·s

Kathrin Kummer, docteure en droit, est avocate et médiatrice FSA dans son propre cabinet à Berne et conseille la FSSF depuis 2009. Elle dispose d'une longue expérience en matière de procédure et de conseil en droit pénal, droit du travail, droit des assurances sociales et en droit de la santé.

Date, lieu

Mardi 26 novembre 2024, en ligne

Horaire

13h30-16h45

Nombre

Minimum 12, maximum 20

Points-log

3

Prix

Membres CHF 120.- / Non-membres CHF 150.-

Délai d'inscription

5 novembre 2024